

**Mairie – Toulouse**  
**1 Place du Capitole**  
**BP999**  
**31040 TOULOUSE CEDEX 6**

Paris, 17 Juin 2024

A l'attention de Monsieur Le Maire

**Dossier suivi par :** Elisabeth NAVARRE, enavarre@free-mobile.fr

**Objet :** Déploiement du réseau Free Mobile – implantation sur le pylône sis 138 Bis Route de Seysses – 31000 TOULOUSE

Monsieur le Maire,

Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique de Haut Débit Mobile (3G) dans les bandes de fréquences 900 Mhz et 2100 MHz délivrée en date du 12 janvier 2010 (n° 2010-0043), pour répondre à ses engagements de couverture de la population métropolitaine de 90% en janvier 2018. Par ailleurs, Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 2600 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public de Très Haut Débit Mobile (4G) délivrée en date du 11 octobre 2011 (n°2011-1169), d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz délivrée en date du 16 décembre 2014 (n° 2014-1542) et d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 700 MHz délivrée en date du 8 décembre 2015 (décision n°2015-1567) sur laquelle on peut exploiter le réseau radioélectrique mobile ouvert au public (5G), ainsi qu'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 3500 Mhz délivrée 12 novembre 2020.

Dans ce cadre, conformément à ces autorisations, au nom desquelles Free Mobile est soumis à des obligations de couverture de population fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), Free Mobile continue à déployer à un rythme soutenu ses propres infrastructures de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> génération, et à y apporter les évolutions nécessaires, pour une couverture optimale et conforme à ces autorisations.


Dans cette perspective, nous avons développé un partenariat avec la société NEXTOWER, nous permettant de répondre à ces enjeux en optimisant des infrastructures existantes ou à construire, sous réserve de faisabilité, afin de limiter la création de nouveaux points hauts.

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, conformément à nos engagements dans le cadre du Guide des Relations entre Opérateurs et Communes, un dossier d'information mairie relatif à notre projet d'installation de nos équipements sur le pylône sis 138 Bis Route de Seysses – 31000 TOULOUSE.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

**Elisabeth NAVARRE**  
**Coordonnateur Recherche et Négociation**



**Pièce jointe :** Un exemplaire du Dossier d'Information Mairie\_31555\_363\_01

**Free Mobile-Groupe Iliad**

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 – Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €

Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138



*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

# MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile

**CODE SITE** : 31555\_363\_01

**ADRESSE DU SITE** : 138 BIS ROUTE DE SEYSSES

**COMMUNE** : 31100 TOULOUSE

**DATE** : 14/06/2024



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	TOULOUSE
<b>NOM DU SITE :</b>	FBD54 - TOULOUSE SEYSSES
<b>CODE SITE :</b>	31555_363_01
<b>ADRESSE :</b>	138 BIS ROUTE DE SEYSSES - 31100 TOULOUSE
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône tubulaire
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 524638.52, Y = 1840111.04 Longitude : 1.4051852, Latitude : 43.5589528

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Elisabeth NAVARRE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	enavarre@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	5
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Plans du projet .....	15
9. Déclaration ANFR .....	19
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	19
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	22



## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

**Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire** qui a frappé tous les territoires **et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.**

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et **afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile** dans l'ensemble des territoires. Et ce, **dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.**

**L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés** mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment **une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.**

**A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.**

**L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite** pour couvrir leurs besoins en termes de débit **par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.**

En effet, **la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.**

**Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement** des équipements sur chaque site

En effet, **ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux,** exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Ce projet consiste à installer 3 antennes et les équipements nécessaires sur le pylône NEXTOWER à construire sis 138 Bis Route de Seysses - 31100 TOULOUSE, émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600/3500 MHz, pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G.

Les équipements techniques seront installés sur une dalle béton clôturée à créer au pied du pylône.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneaux	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts</b>		0° 120° 240°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°,120° / 240°	<b>4G</b> 700 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	30.00 m	177.00 m	26.00 m	173.00 m	27.35 m	174.35 m	47.6	45.4	6° <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

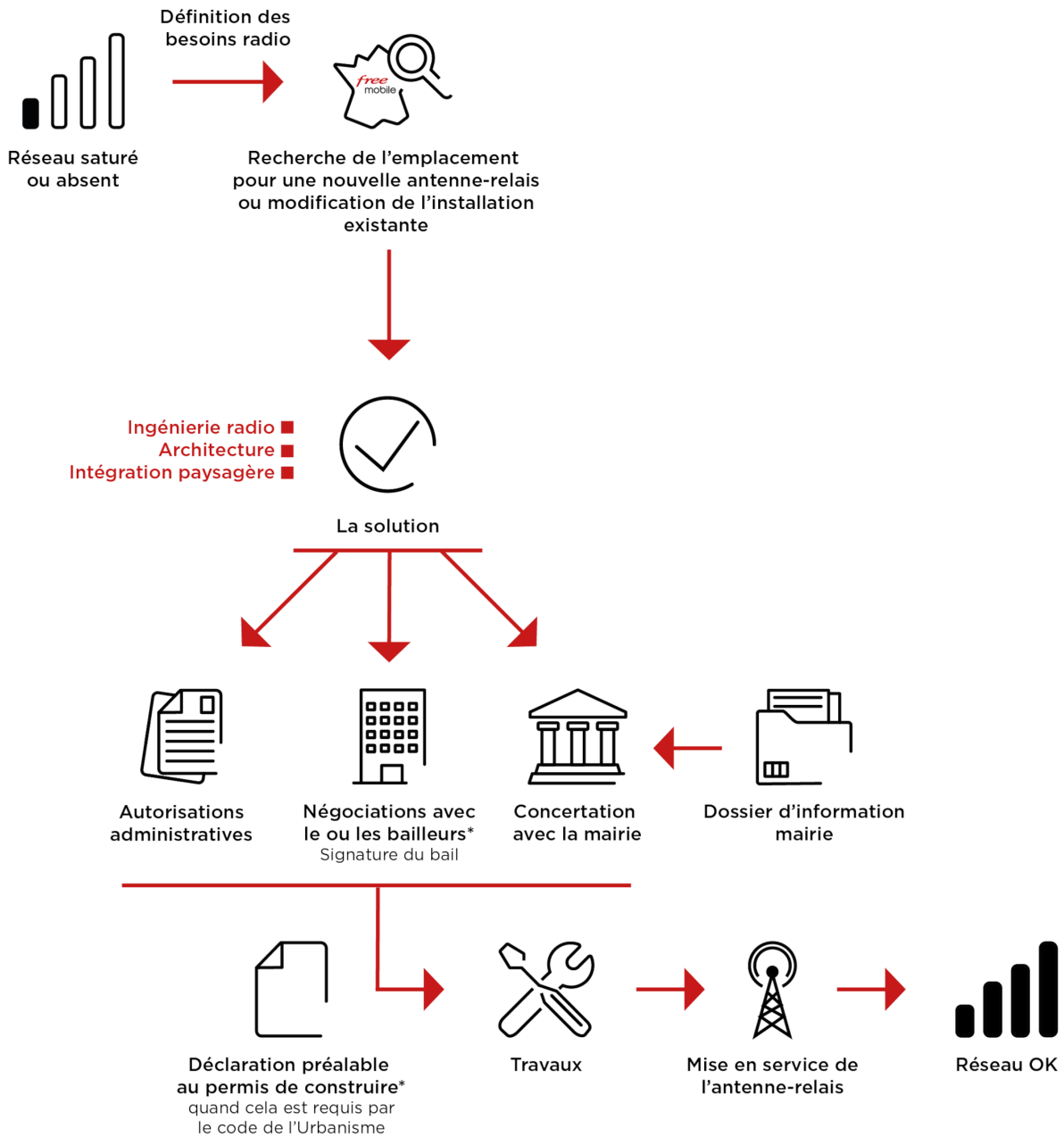
**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.





\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Juin 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Juillet 2024
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

## **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

### **Adresse**

138 BIS ROUTE DE SEYSSES  
31100 TOULOUSE

### **Coordonnées**

#### **Lambert II étendu**

X = 524638.52  
Y = 1840111.04

#### **WGS 84**

Longitude : 1.4051852  
Latitude : 43.5589528

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



### Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans Objet

## 6. Plan de cadastre

<p>Département : HAUTE GARONNE</p> <p>Commune : TOULOUSE</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : TOULOUSE 33 Rue Jeanne Marvig 31404 31404 TOULOUSE CEDEX 4 tél. 05 34 31 11 11 -fax cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AT Feuille : 840 AT 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1250</p> <p>Date d'édition : 07/06/2024 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>	<p><b>PARCELLE : 552</b></p> <p><b>SECTION : AT</b></p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>





## **7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après**

### **Prises de vue**





Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :





Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°3

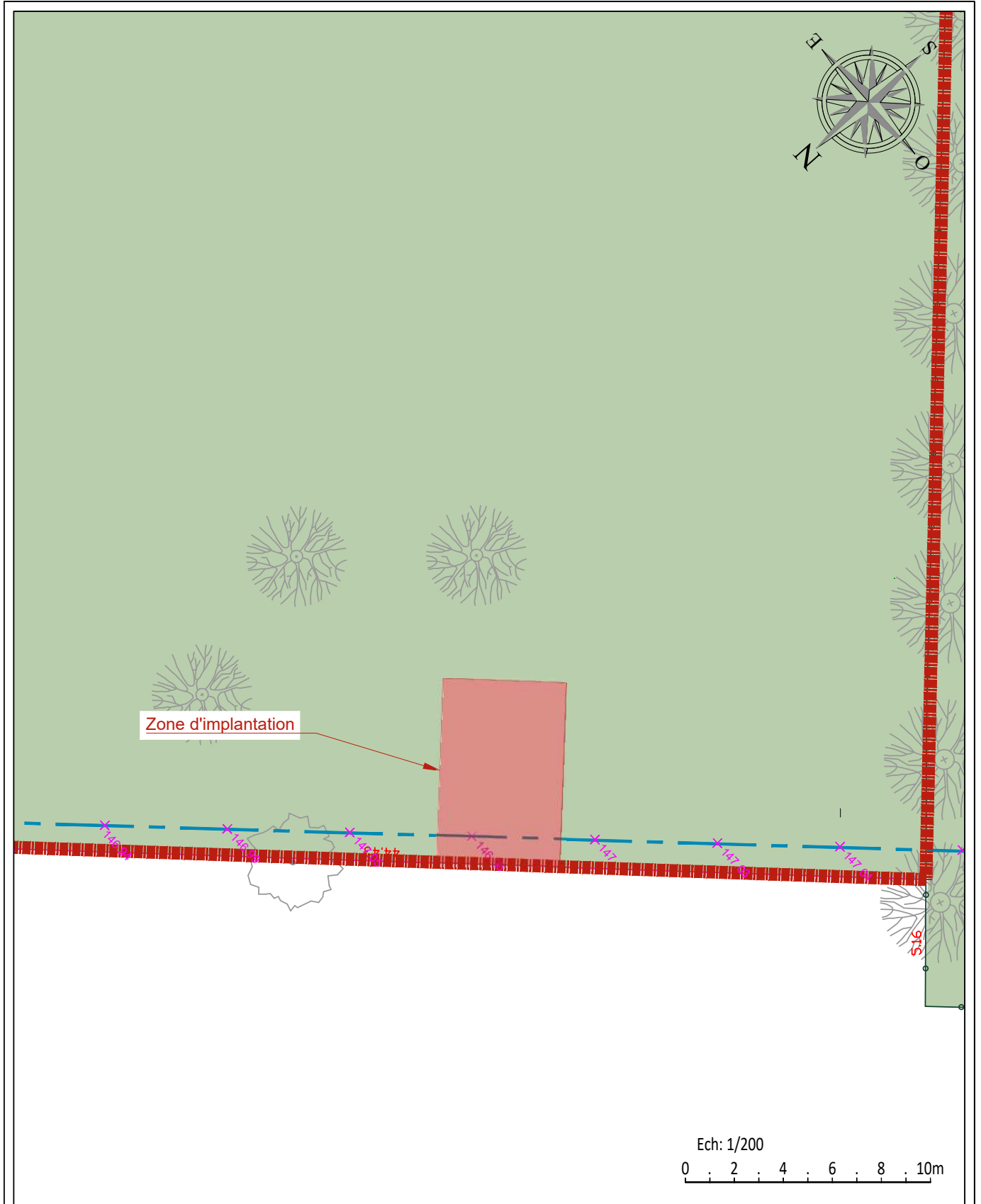
Etat avant :





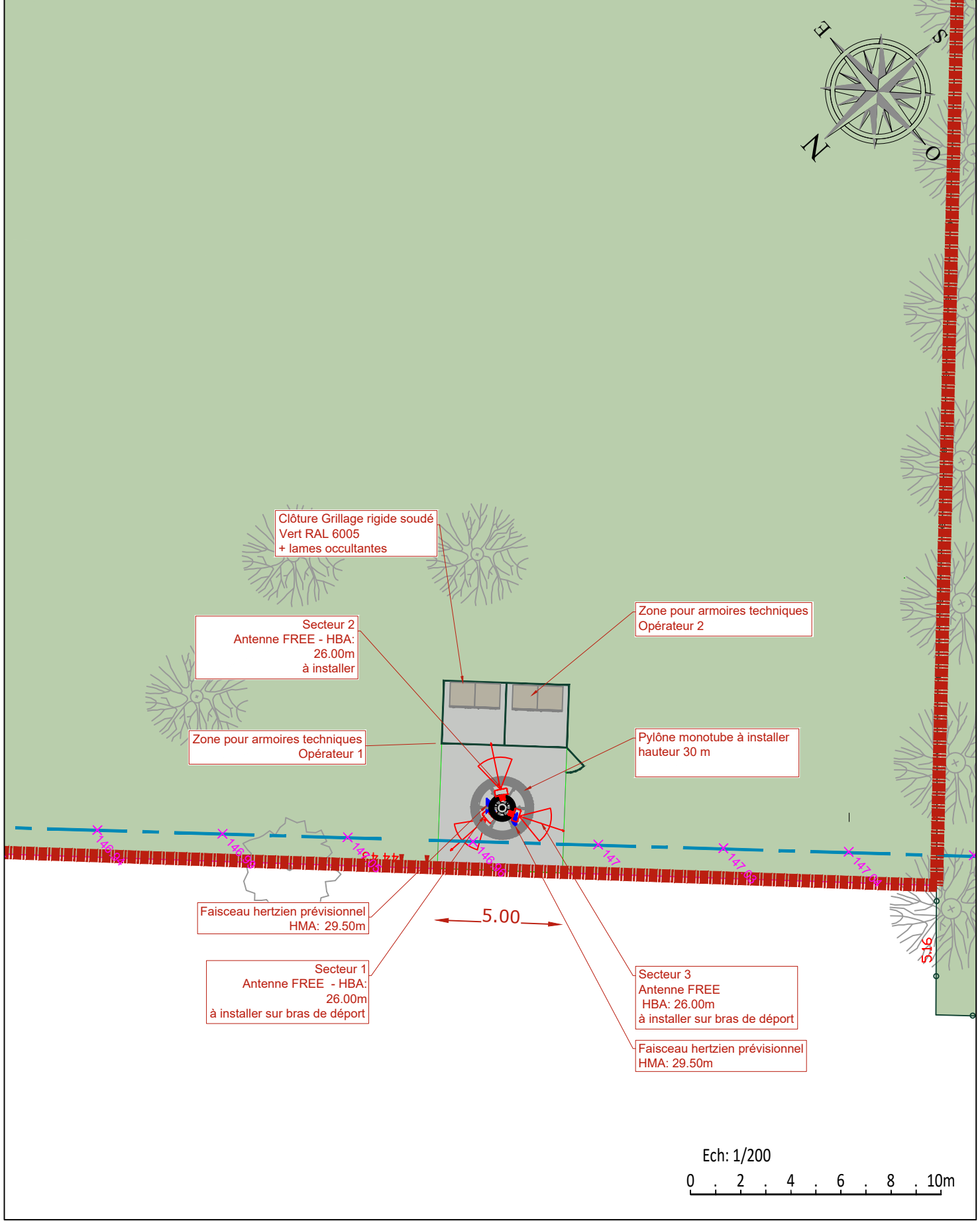
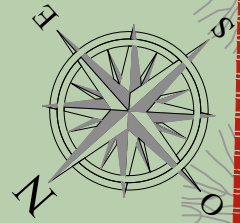
Etat après :



## 8. Plans du projet



	<b>VUE EN PLAN - ETAT EXISTANT</b>				DOSSIER	DIM
					ECHELLE	1/200
<b>TOULOUSE</b>					DATE	27/05/2024
	Code site Next Tower	Code site Opérateur	INDICE	FOLIO	FICHER	FBD54_DIM_27052024.dwg
	FBD54	31555_363_01	A	02	DESSINATEUR	MEDAO



Clôture Grillage rigide soudé  
Vert RAL 6005  
+ lames occultantes

Secteur 2  
Antenne FREE - HBA:  
26.00m  
à installer

Zone pour armoires techniques  
Opérateur 2

Zone pour armoires techniques  
Opérateur 1

Pylône monotube à installer  
hauteur 30 m

Faisceau hertzien prévisionnel  
HMA: 29.50m

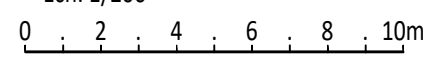
5.00

Secteur 1  
Antenne FREE - HBA:  
26.00m  
à installer sur bras de déport

Secteur 3  
Antenne FREE  
HBA: 26.00m  
à installer sur bras de déport

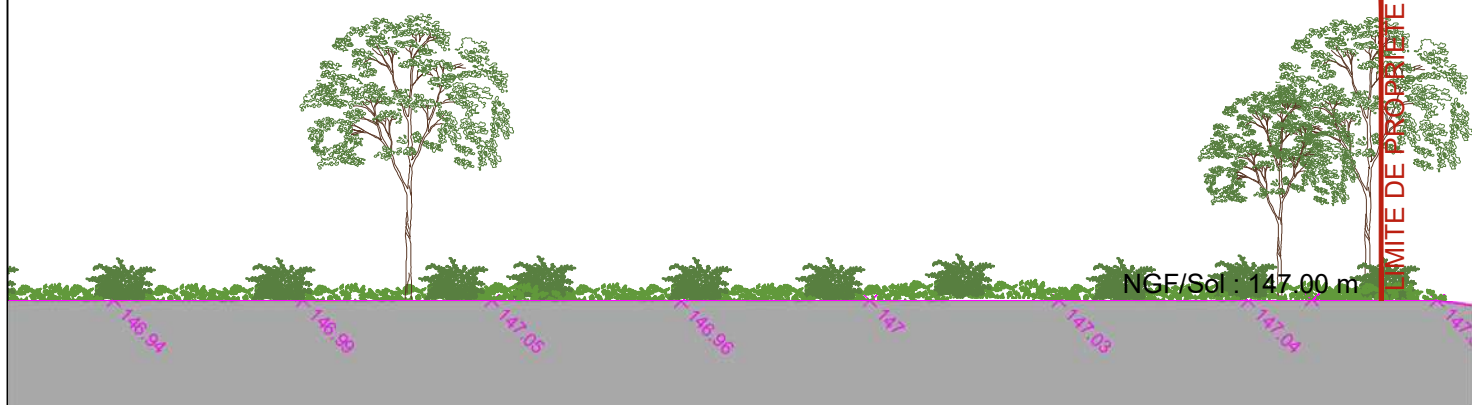
Faisceau hertzien prévisionnel  
HMA: 29.50m

Ech: 1/200

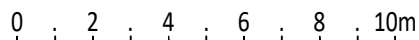




	<p>VUE EN PLAN - ETAT PROJETE</p> <p>TOULOUSE</p>				DOSSIER	DIM
					ECHELLE	1/200
	Code site Next Tower	Code site Opérateur	INDICE	FOLIO	DATE	27/05/2024
	FBD54	31555_363_01	A	03	FICHER	FBD54_DIM_27052024.dwg
					DESSINATEUR	MEDAO

free



Ech: 1/200



	VUE EN ELEVATION - ETAT EXISTANT				DOSSIER	DIM
					ECHELLE	1/200
TOULOUSE				DATE	27/05/2024	
	Code site Next Tower	Code site Opérateur	INDICE	FOLIO	FICHER	FBD54_DIM_27052024.dwg
	FBD54	31555_363_01	A	04	DESSINATEUR	MEDAO



Hauteur pylône: 30.00m

3 antennes FREE - HBA: 26.00m à installer

Radome masquant les antennes

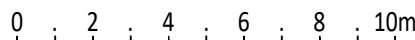
Radome masquant les antennes



Pylône monotube avec bardage Ht: 30.00m à installer

NGF/Sol: 147.00 m

LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Ech: 1/200



	<b>VUE EN ELEVATION - ETAT PROJETE</b> <b>TOULOUSE</b>				DOSSIER	DIM
					ECHELLE	1/200
					DATE	27/05/2024
	Code site Next Tower	Code site Opérateur	INDICE	FOLIO	FICHER	FBD54_DIM_27052024.dwg
	FBD54	31555_363_01	A	05	DESSINATEUR	MEDAO



## 9. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non

## 10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a> <a href="https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html">https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html</a>

### Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF</a>
Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

### Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

### Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

### Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites

d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

### **Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G**

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

### **Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

## **11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute**

**éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

## **12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.